



## ELECTION PRESIDENTIELLE 2017

### Enjeu 1 : L'urgence

### Assurer la stabilité juridique de la profession

### Affaires européennes

*Question 3 : La filière française de la pêche risque d'être durement impactée par le Brexit.*

*Comment défendrez-vous les intérêts des pêcheurs professionnels – et de nos régions littorales – pendant les négociations à venir ?*

---

*Les réponses sont données par candidats, dans l'ordre alphabétique*

#### **M. Jacques Cheminade :**

Dans le cadre de la sortie de l'UE que je préconise et que j'estime inévitable pour pouvoir refonder une Europe viable à 7 ou 8 pays, négocier un accord commercial global et équitable avec le Royaume-Uni sera indispensable pour l'avenir de la pêche française et de nos régions littorales. C'est pourquoi le gouvernement français doit avoir un rôle de premier plan dans les négociations européennes liées au Brexit et donc aux politiques communes de la pêche.

#### **M. François Fillon :**

La pêche sera un des secteurs les plus impactés par le Brexit, notamment en ce qui concerne l'accès des navires européens aux eaux britanniques. Les professionnels européens se sont déjà organisés et présentent un front commun. L'Union européenne doit faire de même. Elle doit rester unie et défendre les intérêts de ses

pêcheurs face à un gouvernement britannique qui tentera de la diviser. François Fillon insistera sur deux points dans ces négociations :

1. La pêche ne doit pas être une variable d'ajustement. Il est hors de question de marchander ce secteur contre un autre.
2. L'accès des navires européens aux eaux britanniques ne doit pas être séparé de l'accès des produits de la pêche britannique au marché européen. L'un ne peut pas aller sans l'autre.

L'Union européenne devra s'efforcer de sauvegarder le *status quo*, qui est dans l'intérêt mutuel des pêcheurs européens et britanniques.

### Mme Marine Le Pen :

Les pêcheurs français, plus particulièrement ceux de Bretagne, de Normandie et du Nord, pêchent actuellement dans les eaux de la Zone Économique Exclusive du Royaume-Uni. Par exemple, les pêcheurs Bretons et Normands réalisent respectivement 50 % et 75 % de leurs activités dans la ZEE britannique.

Ils craignent en conséquence que le Brexit remette en cause leurs droits de pêche, en raison d'une « renationalisation » de ses eaux par le Royaume-Uni.

Dans les négociations, il est primordial de faire valoir deux arguments, l'un juridique et l'autre économique :

- Juridiquement, la France dispose de droits historiques de pêche dans les eaux britanniques, droits reconnus par le Royaume-Uni lors de sa demande d'adhésion à l'Union européenne. Ils ne peuvent revenir unilatéralement sur cette reconnaissance.
- Économiquement, Il faut rappeler que les Britanniques ne souhaitent pas entrer en conflit avec leurs principaux partenaires commerciaux, ce qui entraînerait un cycle de sanctions et de représailles. Ils veulent au contraire négocier rapidement un traité de libre-échange. De ce point de vue, les provocations de Jean-Claude Juncker nuisent aux intérêts de la France et des autres pays européens : l'intérêt bien compris des français est de préserver de bonnes relations commerciales et diplomatiques avec le Royaume-Uni.

Mais il ne faut pas sacrifier la pêche au profit d'autres secteurs dans ces négociations, alors que les Britanniques exportent massivement leurs produits de la mer sur le continent. En 2015, le Royaume-Uni a exporté 1,8 milliard d'euros de produits aquatiques, dont 1,3 milliard vers l'Union européenne (70 % de ses exportations). La

France est le premier pays membre importateur de produits de la mer en provenance du Royaume-Uni (127 000 tonnes importées en 2015, pour un montant de 500 M €). Nous pouvons conditionner l'accès de ces produits au respect de nos droits historiques de pêche dans les eaux britanniques.

### M. Emmanuel Macron :

Nous voulons d'abord souligner que la question du Brexit démontre, en creux, tout l'apport de la construction européenne au secteur des pêches : la gestion coordonnée de la ressource halieutique dans les eaux européennes, le régime commun d'accès aux eaux des États membres, la construction d'un marché commun des produits de la mer, un régime harmonisé de contrôle... Autant d'exemples de ce que l'Europe a su apporter à un secteur historique, à l'heure où elle est tant décriée.

La pêche française est un secteur concerné par le Brexit. Les relations avec le Royaume-Uni sont asymétriques : en résumé, nous avons besoin d'accéder à leurs eaux, ils ont besoin d'accéder à notre marché. Nous nous engageons à ne pas faire de la pêche une variable d'ajustement. Cette attention particulière se placera dans la vision à long terme du secteur de la pêche que nous souhaitons défendre.

### M. Jean-Luc Mélenchon :

Autant l'annoncer, je ne compte pas déclarer la guerre à l'Angleterre. Les Britanniques sont pragmatiques, ils savent où sont leurs intérêts, ils nous le démontrent une nouvelle fois avec le Brexit. Aucun politique responsable ne verse de larmes sur leur départ de l'UE. La Manche nous sépare, le tunnel nous relie, c'est très bien comme ça. Restent les questions des droits de pêches et de la sécurité du transport maritime trans-Manche.

La France assure seule la sécurité du trafic maritime en Manche, cela a un coût. 5ième puissance économique, elle importe deux poissons sur trois pour sa consommation, y compris de la pêche anglaise. Nous accueillons nombres de nos amis anglais, notamment dans le sud-ouest. Nos ports et aéroports ouvrent leurs infrastructures aux compagnies britanniques. Nous avons beaucoup d'intérêts en commun.

La France et l'UE tissent nombres d'accords de pêches avec plusieurs pays dans le monde entier. Je suis assez confiant quant à la capacité des britanniques à entendre les arguments de la diplomatie française, il en va de nos intérêts mutuels.